



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture  
19 12 2022 12:07:10 ID: 114-DE  
Date de transmission : 15/12/2022  
Date de réception préfecture : 15/12/2022

Date de convocation : 1<sup>er</sup> décembre 2022

Délibération n° VI-DEL-2022-114

Date d'affichage : 1<sup>er</sup> décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 23

Votants : 33

**Objet : Tarifs des loyers des logements communaux**

L'an deux mille vingt-deux, le sept décembre à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.

## ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 <sup>ère</sup> Adjointe au Maire
M.	Fouad	EL M'KHANTER	2 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
M.	Mehdi	MEJERI	Conseiller municipal
M.	Franck	COENNE	Conseiller municipal
Mme	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
M.	Maxime	MARCELIN	Conseiller municipal
M.	Tarik	MEZIANE	Conseiller municipal
Mme	Isabelle	TRAN QUOC HUNG	Conseillère municipale

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Gilbert DALLERAC représenté par Mme Françoise PYBOT, Mme Maïram SY représenté par M. Dramane KEÏTA, M. Patrick JULISSON représenté par Mme Paola LEROY, Mme Nathalie PABOUDJIAN représentée par Mme Fatos KEBELI, Mme Sana AABIBOU représentée par Mme Elisabeth DELAGE, Mme Emmanuelle ROYERE représenté par M. Mostefa GHENAÏM, Mme Sabah AÏD représentée par Mme Claude MASURE, M. Joël NOLLEAU représenté par M. JOSSO, M. Tarik MEZIANE représenté par Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG,

ETAIENT ABSENTS : Mme Kadiatou LY, M. Joseph ZOGBA, Mme Clotilde DOUARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sana AABIBOU.

Le Conseil municipal,

Accusé de réception en préfecture  
091-219102233-20221207-VI-DEL-2022-114-DE  
Date de télétransmission : 15/12/2022  
Date de réception préfecture : 15/12/2022

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'avis de la Commission « Stratégie Financière et Fonctions Support » en date du 29 novembre 2022,

**CONSIDERANT** l'obligation de fixer les tarifs des redevances d'occupation à compter de l'année 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe le montant des redevances d'occupation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 selon les critères de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) pour la ville d'Etampes qui se trouve dans la zone géographique B1 et avec les critères suivants :

Type de convention	Prix au m <sup>2</sup>	Type de bail
Loyer intermédiaire	10.51 €	- Baux classiques pour une maison
Loyer social	8.13€	- Baux classiques pour un appartement, - Baux précaires pour une maison
Loyer très social	6.33 €	- Baux précaires pour un appartement

**Bail précaire :** Le bail précaire d'habitation est un contrat de location qui a une durée inférieure à la durée minimale prévue par la loi de 3 ans. Ce bail peut avoir une durée comprise entre : 1 an minimum ; et moins de 3 ans.

**Bail d'habitation :** Le bail doit être conclu pour une durée minimum de 3 ans.

- Révise chaque année le montant des redevances d'occupation sur l'indice de référence des loyers (IRL) et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

  
Franck MARLIN  
Maire d'Etampes